

SECRETARIAT GENERAL



ND_0514

N° MENESRS / SG

29 MAI 2020

Bamako, le

*Le Ministre de l'Education Nationale,
de l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche Scientifique*

A

*Monsieur le Ministre de la Défense et des
Anciens Combattants*

Objet : Protection de l'Education en période de la pandémie de COVID - 19.

Monsieur le Ministre, Cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous adresser mes sincères hommages pour les efforts inlassables et louables que votre Département est en train d'entreprendre, au nom du Gouvernement de la République du Mali, pour assurer une meilleure protection des populations à travers le pays particulièrement en cette période très critique de pandémie de COVID -19 dans notre pays.

Je voudrais aussi saluer l'engagement exemplaire de votre Département dans la mise en œuvre de la Déclaration sur la Sécurité dans les Ecoles (DSE) et ses Lignes Directrices que le Mali a endossées, le 1^{er} février 2018. En effet, votre Département est un des membres actifs du Comité Technique national de Suivi de l'opérationnalisation mis en place en février 2019. L'une des missions dudit Comité est la vulgarisation des six (6) Lignes Directrices qui explicitent le contenu de la Déclaration et les mesures préventives et à posteriori que les parties prenantes au conflit armé doivent prendre pour s'assurer du respect des clauses de la Déclaration.

C'est dans cette perspective, que j'ai l'honneur de porter à votre très aimable attention, les points suivants :

1. Le conflit armé imposé à notre pays depuis 2012 s'accompagne d'attaques directes et indirectes contre les écoles et centres d'apprentissages principalement dans les régions du Nord et du Centre du pays. Au 31 mars 2020, on estimait à 1261 le nombre d'écoles non fonctionnelles dans ces zones à cause, entre autres, de menaces sécuritaires et d'autres facteurs y afférents. Nous saluons à cet effet, l'engagement résolu pris par votre Département sous votre leadership, de ne plus occuper à des fins de cantonnement ou de sécurisation des populations, des écoles même celles fermées ou non fonctionnelles et ce conformément à l'esprit de la Ligne Directrice numéro 2 de la Déclaration sur la Sécurité dans les Ecoles à laquelle notre pays a souscrit.
2. La pandémie actuelle de COVID -19, même si elle n'est pas mentionnée dans les Lignes Directrices, pourrait être considérée comme un facteur de double risque sécuritaire et socio-sanitaire pour les élèves et les enseignants si les parties prenantes au conflit armé du pays n'adhèrent pas totalement à l'esprit de la Ligne Directrice numéro 2 qui stipule ceci : « Les écoles et les universités qui ont été abandonnées ou évacuées en raison des dangers

présentés par le conflit armé ne devraient pas être utilisés par les forces combattantes de parties à un conflit armé à l'appui de leur effort militaire, sauf dans des circonstances aggravantes où il n'existe aucune alternative viable, et aussi longtemps qu'il n'y a pas d'autre choix possible entre une telle utilisation de l'école ou de l'université et une autre méthode possible pour obtenir un avantage militaire équivalent ».

3. En référence à la Ligne Directrice susmentionnée, je reste convaincu que nos forces armées nationales (FAMA) n'ont engagé aucune action, en cette période de pandémie, qui constituerait une menace pour les écoles et qui, par ricochet, pourrait éventuellement justifier une réplique de l'autre partie prenante au conflit et ce conformément à l'esprit de la Ligne Directrice numéro 4 : « (b) L'utilisation d'une école ou d'une université par les forces combattantes d'une partie à un conflit, à l'appui de l'effort militaire, ne devrait pas servir de motif à la partie adverse qui s'en empare pour continuer à l'utiliser à l'appui de l'effort militaire. Dès que possible, toute trace ou indication de militarisation ou de fortification devrait être enlevée et l'installation restituée aux autorités civiles dans le but de réaliser sa fonction éducative ».

Monsieur le Ministre, je puis d'ores et déjà vous assurer que mon Département avec l'appui du Comité National de Suivi de la DSE, est déjà à pied d'œuvre pour renforcer la campagne de sensibilisation et de vulgarisation de la Déclaration et de ses Lignes Directrices auprès de l'opinion en général et des parties prenantes au conflit armé, en particulier. La situation actuelle nous offre, en effet, l'opportunité de mettre en exergue les Lignes Directrices afin que toutes les parties prenantes au conflit armé soient réceptives à l'argumentaire de protection de l'école en toutes périodes. Il y va de la consolidation des acquis de paix et de la protection de la génération future.

Franche collaboration.



**P/ Le Ministre P.O.,
Le Secrétaire Général,**

Kinane AG GADEDA,
Chevalier de l'Ordre National

